

Organisation simplifiée ? Attention : DANGER !

Lors des CCE des 1^{er} et 29 juin, le Directeur Général a présenté le projet Pôle emploi 2020 intitulé : **une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité** ayant comme objectif le renforcement de la personnalisation des services rendus en agence. Ce projet prévoit **une spécialisation accrue des métiers** dans les agences et **accroît le tout digital**.



Le Directeur Général s'est voulu rassurant car pour lui « *ce projet n'a aucune incidence et conséquence immédiate* ».

Ce n'est pas l'analyse du SNU. Pour nous, ce projet annonce **des bouleversements conséquents** pour les personnels, les métiers, l'organisation du travail et le service rendu aux usagers sur tous les champs : indemnisation, emploi et conseil en évolution professionnelle, nouvelle organisation territoriale, nouvelle spécialisation, nouvelles technologies.

- La mise en place de 2 interlocuteurs spécialisés, l'un pour le placement, l'autre pour l'indemnisation correspond à la **fin définitive et assumée de la double compétence**.
- **La disparition des A2S**, c'est avant tout la dissolution des équipes CSP et Orientation Spécialisée. Comment maintenir les échanges de pratiques et garantir le respect du code de déontologie pour les psychologues quand ils seront isolés sur site? Quelle synergie pourront-ils développer en étant aussi éloignés les uns des autres ? Quelle garantie d'une animation fonctionnelle réelle ?
- Une nouvelle étape vers toujours plus de digital : **une mise à distance des DE** totalement assumée **ou comment leur apprendre à se passer de Pôle emploi...**
 - Un auto-positionnement du DE sur les prestations mais aussi les formations dites « porteuses » (métiers en tension). Quid de la validation du projet professionnel ? Quid de l'étude de la prise en charge du coût de la formation ?...
 - Une prise de RDV avec son conseiller en direct par le DE.
 - Des algorithmes au service des entreprises qui réaliseront le rapprochement des profils sans l'intervention d'aucun conseiller.
- **Une déconcentration opaque** du niveau DR vers les DT :
 - Des fonctions support DR/DT à effectif constant mais avec de nouveaux périmètres de compétences pour les DT et avec quel devenir pour les agents en DR ?
- **Des expérimentations de mauvais augure** pour demain :
 - Réservation directe par les DE de plages de RDV avec leur conseiller.
 - Constitution de portefeuille spécifique indemnisation.
 - Mise en portefeuille des entreprises.
 - Nouvelle ODS « suivi » et portefeuilles « guidé » et « renforcé » fusionnés



Au cours du CE ALPC du 28 juillet, face aux nombreuses questions posées par les OS, la Direction a adopté une seule stratégie : les réponses seront apportées au fur et à mesure pour chaque projet ! **Les expérimentations** et études seront conduites au niveau national, les thèmes sont identifiés mais **pas de calendrier, ni le nom des régions retenues** pour ces expérimentations. A peine arrive-t-on à savoir que **le 1^{er} chantier sera les A2S** avec une présentation **à la rentrée** et que **la réorganisation des plateformes** sera présentée **avant la fin de l'année**.

Pour le SNU, l'expérimentation, façon DG, **est souvent synonyme de généralisations abusives**. Celles choisies laissent entrevoir le tout numérique, moins d'humain, une individualisation des résultats par la spécialisation accrue, des métiers appauvris dans un environnement en perpétuel mouvement **sans espoir pour les conseillers de se voir laisser le temps de l'appropriation, élément essentiel à leur sécurisation professionnelle**.

C'est donc un dossier à suivre de près et vos élus ne manqueront pas de vous tenir informés !

**Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ?
Cliquez sur le lien ci-contre !**

